



COMMUNE TENDON

*Accueil des enfants en milieu périscolaire actualisé au 01 novembre 2020.
Les modalités d'accueil seront revues régulièrement en fonction des mesures gouvernementales.*

Cet accueil se déroule selon un protocole sanitaire établi conformément aux mesures gouvernementales, et dans le respect des gestes barrière pour les enfants, les encadrants et les parents.

L'accueil

L'inscription préalable est OBLIGATOIRE, à transmettre à la mairie ou au périscolaire par mail ou dans la boîte aux lettres, selon le tableau d'inscription, et en anticipant les demandes.

-Les parents n'entrent pas dans le bâtiment, l'accueil se fait dans la cour, avec la distance physique de protection en vigueur.

Si une autre famille est déjà à l'accueil, les parents attendent leur tour, sur le parking, en respectant la distance d'un mètre entre les personnes.

-Le port du masque est obligatoire également aux abords du bâtiment périscolaire et de l'école.

-Les parents doivent porter un masque au moment de l'accueil de leur enfant.

-L'enfant n'apporte pas ses affaires personnelles, à part le cartable le sac de piscine et le doudou.

-Les enfants sont régulièrement informés et sensibilisés aux gestes barrière, hygiène des mains et distanciation.

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans. La famille en assure la fourniture (1 par créneau d'accueil).

La prise de température

-Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents doivent prendre sa température avant le départ pour l'accueil. **En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne peut pas y être accueilli.**

-Le matin, avant le départ des parents, la température de l'enfant est prise par les encadrants. **Au-delà de 38°C, l'enfant ne peut être accueilli.**

-En cas de symptômes au sein du centre d'accueil, la température de l'enfant est prise, **si elle dépasse 38°C et les parents sont contactés pour rechercher l'enfant immédiatement.**

-L'enfant **ne peut alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical** assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

-Les parents **doivent déclarer la survenue de symptômes chez l'enfant, ou la survenue d'un cas confirmé chez l'enfant ou au sein du foyer.**

Les activités

- Les activités sont organisées par petits groupes.
- Les déplacements sont limités et encadrés.
- Le programme d'activités proposé tient compte des gestes barrière. Sont prévues des activités permettant de respecter les règles précitées : Activités avec distanciation entre enfants et encadrants et / ou entre les différents groupes constitués, chaque activité fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Chaque enfant a un matériel individualisé, désinfecté chaque soir. Si du matériel est utilisé en groupe, il est désinfecté ou isolé 24 h après chaque utilisation.
- Les activités, y compris celles de plein air, sont organisées à proximité des bâtiments. Un circuit de circulation est matérialisé au sol.

La restauration

- La restauration scolaire est privilégiée, elle est prise dans les locaux périscolaires, Les repas sont fournis par le restaurateur.

Les repas sont pris par groupe de classe afin d'éviter le brassage des enfants, les groupes sont séparés d'un mètre au moins. Les groupes prennent leur repas toujours à la même table.

-Durant le centre aéré, 2 repas durant la semaine sont fournis par la famille. Les repas sont apportés dans un sac isotherme, désinfecté à l'entrée du bâtiment.

Le four à micro-ondes n'est pas utilisé et il n'y a pas de possibilité de réchauffage.

- Le lavage des mains est effectué avant et après le repas.
- Les enfants sont placés à table par les encadrants.
- Le personnel travaille avec des gants et des tabliers jetables, des masques et des charlottes.

Le retour à la maison

-Pour rechercher l'enfant, les parents portent un masque.

-Si une famille est déjà à l'accueil, les parents attendent leur tour après la barrière, sur le parking, en respectant une distance d'un mètre entre les personnes.

L'encadrement

-Le personnel respecte un protocole sanitaire établi selon les consignes gouvernementales.

-Le personnel porte obligatoirement un masque durant la période d'accueil, et respecte les gestes barrière.

-Les locaux et le matériel sont nettoyés et désinfectés 1 fois par jour et après chaque repas.

Sans inscription à la cantine et à la garderie, l'enfant ne peut être accepté.

Merci de votre compréhension.
Pour l'équipe municipale et périscolaire, le Maire.